



17/12/2018
 Dossier: A17193
 Échelle 1/250
 Réf. Cadastrale: ZB n°305

- Zone d'implantation des constructions
- Sens du faîtage de la construction
- Limite séparative latérale sur laquelle seront implantés à minima les garages
- Alignement obligatoire de la façade de la construction principale
- ▷ Accès au lot
 Nota: les accès aux lots sont imposés. Ils ne pourront être déplacés ou modifiés uniquement avec l'accord du lotisseur et sans modification de l'arrêté autorisant le lotissement
- X Aire de stationnement 2 places
- Sondages archéologiques
- ⊙ Borne O.G.E

Nota: Terrain susceptible d'être remblayé